

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de François Régis SABY.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Absents : 01

Pouvoir : 01

Date de convocation : 17/11/2020

Date d'affichage : 17/11/2020

PRESENTS : François Régis SABY, Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Sophie VALLA, Jean Paul BARRALON, Céline MASSARDIER, André SAGNOL, Jean Paul GIBERT, Marie-Jo MONTEIL, Chantal SMAJDOR, Anne CHOMARAT, Franck BARALON, Sonia SOUVIGNET, Brice AULAGNON

ABSENTS :

POUVOIR : Denis BARRALON

Mr Franck BARALON a été élu secrétaire.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : DETR 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de déposer le dossier DETR 2021 avant le 1^{er} décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déposer le dossier DETR 2021 pour la réfection de la toiture de l'église pour un montant de travaux estimé à 69 959 € HT.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Fonds de concours scolaire

Le fonds de concours scolaire s'élève à :

ECOLE PUBLIQUE : Nombre d'élèves : 42 élèves au total (25 Montfaucon, 6 St-Bonnet, 5 Raucoules, 4 Montregard, 1 de Dunières et 1 de Lapte non éligible).

Aide à verser : 304 € x 41 = 12 464 €

ECOLE PRIVEE : Nombre d'élèves : 76 élèves (49 montfaucon + 4 dunières + 11 montregard + 11 raucoules + 1 St-Pal non éligible).

Aide à verser : 304 € x 76 = 23 104 €

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Subventions aux associations année 2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs-pompiers	1 500 €
- Association Sportive – Section foot	1 000 €
- Comité des Fêtes	600 €
- APPEL de l'école privée	455 €
- Association les Tilleuls	400 €
- Association anciens d'AFN et anciens combattants	250 €
- Association des Parents d'élèves Ecole Publique	255 €
- Le Rocher de Mazard	400 €
- Club du 3 ^{ème} âge	170 €
- Association « Livres à Vous »	200 €
- Groupe cyclotouriste	400 €
- Société de chasse	125 €
- Association Boule amicale	125 €
- Association des donneurs de sang	150 €
- Association Viens vivre à Montfaucon	200 €
- Collectif pour l'avenir de Montfaucon	200 €
- Bad in Montfaucon (Badminton)	200 €
- Tennis	400 €

TOTAL 7030 €

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention au HPV

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier du HPV décide de reconduite la subvention de l'année précédente pour 480 € afin de financer le poste d'éducateur du club.

OBJET DE LA DELIBERATION : Carte de boisement

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour demander à M. le Président du Conseil Départemental d'instituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier pour la révision ou la mise en œuvre d'une réglementation des boisements dans les communes de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à entreprendre la démarche.

OBJET DE LA DELIBERATION : Eclairage aux abords du gymnase et de la salle d'animations

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'estimatif du syndicat d'électrification pour les travaux de modification de l'éclairage public aux abords du gymnase et de la salle des fêtes.

Ce devis s'élève à 15209.03 € HT. La participation de la commune serait de 55% soit 8364.97 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à lancer les travaux auprès du syndicat d'électrification.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'expérimenter la suppression des places de stationnement de la rue Centrale devant le petit casino.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vente de foin sur pieds

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le montant applicable pour la récolte de foin sur pied, à M. BARRALON Jean Paul, pour la prairie communale située les Barbières d'une superficie de 1 Ha 71 a 46 ca, est de 152.75 €. Pour la prairie communale située La Bruyère d'une superficie de 57 a 88ca, est de 51.55€. Pour la prairie communale située la Bruyère d'une superficie de 13a 13ca, est de 11.70€. Soit un total de 216 € pour l'année 2020.


OBJET DE LA DELIBERATION : Location verbale

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Monsieur Henri SOUVIGNET domicilié 18, chemin de Jacquet, exploite la parcelle communale section AC n°1 située aux Fourches d'une surface cadastrale de 7976 m². L'augmentation de l'indice pour 2020 est de 0.55%, le montant pour 2020 sera donc de 106,07 €.

Le présent compte rendu a été dressé et clos le 26 novembre 2020, à vingt-deux heures quarante minutes,

Le secrétaire



Le Maire

